



ARRÊTÉ N° 133/2024

Circulation Alternée par Feux Tricolores VC2 Les Brets, Le Moulin à Vents Du 27 Aout au 04 Octobre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LESSARD en date du 02 aout 2024 de régler la circulation sur la VC2 les Brets, le Moulin à Vents pour le renouvellement de la conduite AEP du 27 aout au 4 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement de la conduite AEP, la circulation sera alternée par feux tricolores sur la VC2 Les Brets, le Moulin à Vents du 27 Aout au 4 Octobre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

L'adjointe déléguée,

Catherine DENIEL

